



TELECOMMUNICATION

27 Novembre 2007

Montfort-l'Amaury

Les riverains des antennes-relais remportent une victoire

LES OPPOSANTS aux antennes-relais situées à proximité des tours d'Anne de Bretagne, à Montfort-l'Amaury, viennent de marquer un point. Le tribunal vient d'annuler le permis de construire du pylône de 25 mètres et de condamner la commune à leur verser 3 000 €. Seul hic, le pylône construit à l'été 2006, en dépit d'un recours en annulation déposé par les riverains au tribunal administratif, est toujours sur pied. Autre souci : les antennes-relais, selon les habitants, continuent toujours à émettre.